

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000065

-----  
**Séance du vendredi 13 octobre 2006**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ **Chalezeule :** M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Philippe CHANAU **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE **Saône :** M. Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Etaient absents :** **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD **Besançon :** Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Yves TARDIEU **Gennes :** M. Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** M. Richard SALA **Larnod :** Mme Martine BERGIER **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Christelle PETITJEAN **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie JEANNIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

**Objet :** **Décision Modificative n° 2**

## Décision Modificative n° 2

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006	Montant BP 2006 : /
Imputation : cf. texte de la DM 2	Montant de l'opération : /
	Solde après cette opération : /

### Résumé :

Le Conseil Communautaire du 10 février 2006 a adopté le Budget Primitif 2006.

Le Conseil Communautaire du 26 juin 2006 a adopté la décision modificative n°1.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est invitée à intégrer, par une Décision Modificative n°2, différents crédits portant sur :

- le complément sur les frais de la ligne de trésorerie, les charges de personnel (budget principal et budget CNR), les dépenses imprévues de fonctionnement
- un crédit supplémentaire dans le cadre des subventions Habitat
- l'actualisation des recettes de prestations du service PIG
- le versement de la subvention à la ville de Besançon au titre des investissements en matière de réseau sur la zone des Hauts du Chazal pour la période courant jusqu'à fin 2005,
- l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle 2006
- l'ajustement du montant de la DSP transports 2006 et de la subvention pour l'acquisition du terrain EDF et des recettes de vente de stocks
- la reprise des résultats de clôture 2005 des budgets des collectivités dessaisies de la compétence Collecte des déchets dans le budget annexe Déchets 2006,
- l'inscription des restes à réaliser 2005 réglés sur 2006 sur le budget annexe Déchets et de nouveaux crédits d'investissement et en dépenses imprévues
- des transferts de crédits de chapitre à chapitre sans impact sur l'équilibre budgétaire 2006

### I. Budget principal

#### A/ Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

##### I - Frais de la ligne de trésorerie

L'estimation des crédits nécessaires en 2006 pour le règlement des frais de la ligne de trésorerie reposait sur les réalisations de 2005 (98 664,69 €).

Malgré des conditions financières plus intéressantes, depuis la mise en place du nouveau contrat 2006-2007 (marge sur taux d'intérêt plus faible) et des mouvements plus fréquents (tirages et remboursements plusieurs fois par semaine) permettant d'avoir une moyenne de solde de trésorerie en caisse depuis janvier 2006 de moins de 700 000 € (cf. graphique comparatif ci-dessous), les crédits nécessaires pour les frais de la ligne de trésorerie doivent être complétés de 110 000 €.

A titre d'exemple, le cumul des tirages de l'exercice 2005 entier est de 32 150 000 € ; entre le 1er janvier et le 30 mai 2006, le cumul des tirages était déjà de 57 015 000 €.

Ainsi, dans le cadre d'un budget largement augmenté par rapport à 2005, au regard des nouveaux besoins générés par les services transférés, principalement en fonctionnement (*décalage entre la perception des recettes type REOM et le paiement des dépenses courantes*) et par le lancement plus tôt dans l'année des opérations d'investissement (vote du budget en février et augmentation du nombre d'AP-CP) **les nécessités de trésorerie du budget 2006 se sont avérées plus importantes et ont provoqué de plus courtes mais plus fortes mobilisations de la ligne de trésorerie**

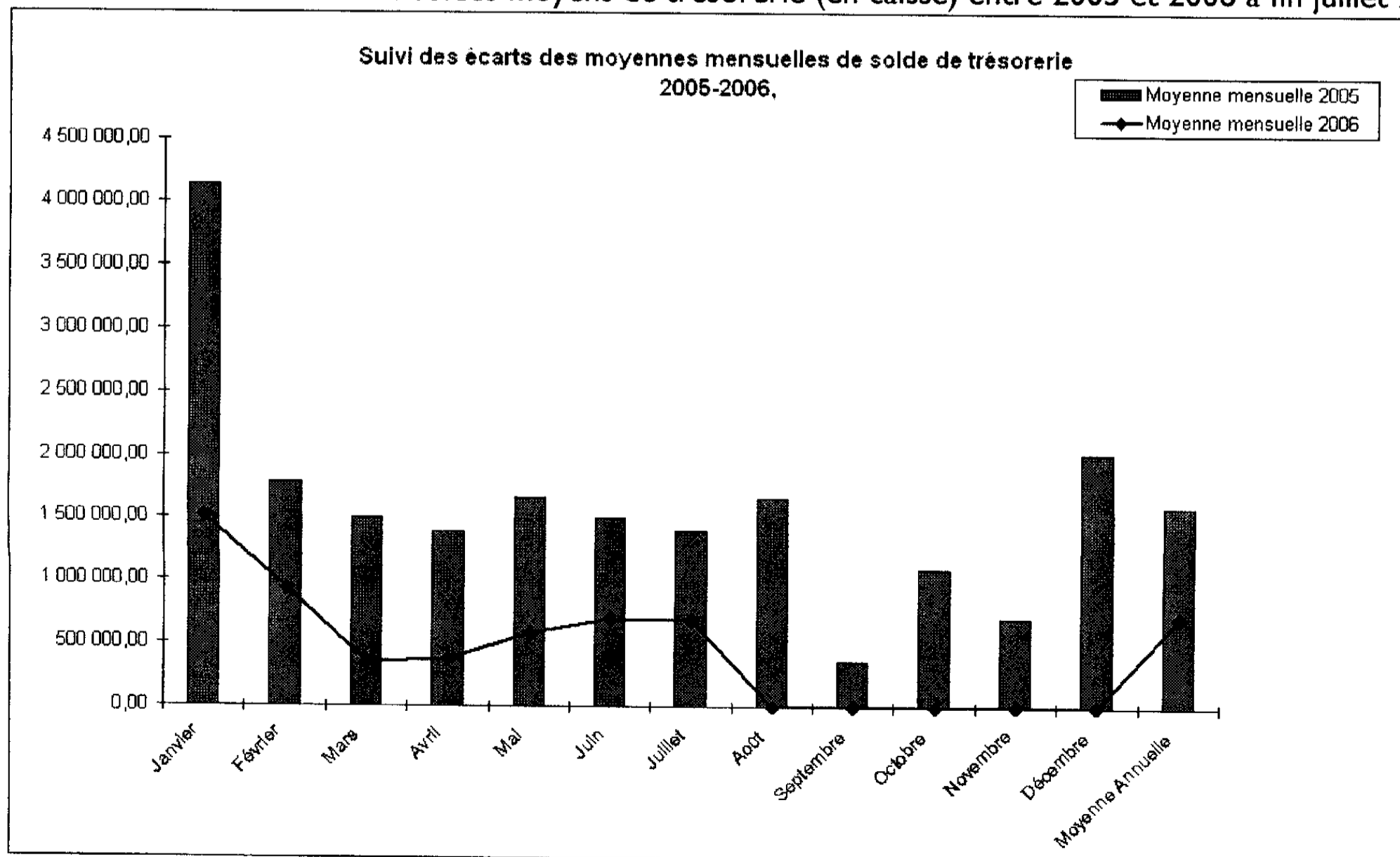
- **dépense en 6615.01 : + 110 000 €**

Vous trouverez ci-dessous un comparatif entre les frais de trésorerie 2005 et ceux, effectifs ou estimés de 2006.

	2005	2006	Variation	Variation en %
Écart sur régularisation rattachement N-1	9 137,11	12 686,58	3 549,47	38,85%
Janvier	0,00	4 300,57	4 300,57	100,00%
Février	0,00	7 882,25	7 882,25	100,00%
Mars	6 137,50	13 187,33	7 049,83	114,86%
Avril	8 236,53	17 642,24	9 405,71	114,20%
Mai	11 721,95	24 309,22	12 587,27	107,38%
Juin	8 702,95	27 545,64	18 842,69	216,51%
Juillet	13 076,58	18 000,00	4 923,42	37,65%
Août	8 306,83	17 000,00	8 693,17	104,65%
Septembre	5 926,45	11 000,00	5 073,55	85,61%
Octobre	9 419,04	18 500,00	9 080,96	96,41%
Novembre (rattachement)	9 000,00	18 000,00	9 000,00	100,00%
Décembre (rattachement)	9 000,00	18 000,00	9 000,00	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>98 664,94</b>	<b>208 053,83</b>	<b>109 388,89</b>	<b>110,87%</b>
Moyenne mensuelle hors régularisation	7 460,65	16 280,60	8 819,95	118,22%

estimations en 2006

Pour information : écart des soldes moyens de trésorerie (en caisse) entre 2005 et 2006 à fin juillet 2006.



## 2- Charges de personnel :

Les demandes supplémentaires en charge de personnel reposent sur la minoration volontaire, en début d'exercice, du montant des crédits affectés au personnel extérieur (service de remplacement du centre de gestion) et sur un souci de maîtrise globale du chapitre 012. Les absences pour maladie, les recrutements temporaires pour la mise en place de nouveaux outils informatiques comme le logiciel courrier, les recrutements provisoires en attente de recrutements décidés fin 2005 ou début 2006 ont engendré un niveau de consommation très important de ces crédits.

Il est proposé d'augmenter les lignes nécessaires pour atteindre le montant réalisé en 2005.

- **dépense en 6218.020 : + 120 000 €**,
- **dépense en 6336.020 : + 10 000 €**,
- **dépense en 64112.020 : + 2 000 €**,
- **dépense en 6417.020 : + 5 000 €**.

**Soit un total de 137 000 €**

## 3 – Dépenses imprévues de fonctionnement

Dans l'attente de réformes (décret en préparation) devant impacter le calcul des charges de personnel et en l'absence de leur date effective d'application, il est proposé de réalimenter la ligne des dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.

- **dépenses en 022.01 : + 30 000 €**

## 4- Subventions d'équipement en matière d'Habitat :

Le montant global des crédits d'investissement affectés aux subventions pour l'exercice 2006 est de 1 055 944 €. A ce jour, 653 180 € ont été mandatés et engagés et le disponible réel se monte, par conséquent, à 402 764 €.

Or, d'ici la fin de l'exercice, sur ces crédits seront imputées :

- des demandes de paiement du solde de subventions émanant de bailleurs publics et relatifs à des programmes pouvant être livrés en 2006 (476 000 € au total de reste à payer et non engagés à ce jour),
- des demandes émanant de bailleurs publics pour des dossiers déposés en 2006 et qui seront désormais engagées en totalité sur l'exercice,
- des demandes supérieures aux prévisions émanant des bailleurs publics en matière de soutien par la CAGB à l'acquisition de foncier bâti ou non, destinées à la production de logement public.

Il est proposé d'inscrire une somme globale supplémentaire de 200 000 € sur cette ligne budgétaire, sachant que les crédits sont nécessaires pour pouvoir procéder aux engagements mais qu'ils ne donneront pas lieu à un mandatement total sur 2006.

Dans le cadre de l'optimisation des AP-CP, ce type d'opération de soutien financier pluriannuel sera particulièrement traité.

- **dépense en 20417.70 : + 200 000 €**

## 5 - Prestations du service Informations Géographiques

Conformément à la convention du 29 décembre 2005 et à l'estimation faite par les services (délibération de la ville de Besançon du 15 décembre 2005), il est proposé d'inscrire en investissement et d'actualiser, en fonctionnement, les montants estimatifs des recettes à percevoir au titre des prestations du service SIG pour le compte de Besançon.

- **recette de fonctionnement, compte 7474.824 : + 365 950 €**
- **recette d'investissement, compte 1384.824 : + 67 734 €**.

## **6- Gestion zone d'activités des Hauts du Chazal – Subvention ville de Besançon**

La nouvelle convention cadre de gestion de la ZAC des Hauts du Chazal conclue entre la ville de Besançon et la CAGB prévoit que cette dernière verse au budget annexe Eau et Assainissement de la ville de Besançon, une subvention d'équipement pour 2006 d'un montant de 2 947 805 € (*Rapport validé en commission Economie fin août 2006 et prévu pour le Conseil Communautaire du 13 octobre 2006*).

Le montant total des travaux est estimé à 15 794 477 € sur lequel la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon versera une subvention d'équipement de 5 879 873 €.

Pour les années ultérieures, le montant de la subvention d'équipement forfaitaire que la CAGB accorde à la Ville sera arrêté en fonction des rachats effectués par la Ville de Besançon et sous réserve des inscriptions budgétaires de la CAGB.

Il est proposé de réajuster les crédits prévus au budget (433 000 €) pour un montant de 2 514 805 € qui seront partiellement ponctionnés sur les autres lignes budgétaires relatives à cette ZAC (avances sur travaux) ;

- **dépense en 20414.90 : + 2 514 805 €,**
- **dépense en 238.90 : - 982 245 €.**

## **7 - Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**

En application de la loi n°75-678 du 29 juillet 1975, le Fonds Département de Péréquation de la Taxe Professionnelle est alimenté à titre obligatoire par la taxe professionnelle d'établissements dits exceptionnels.

La gestion du FDPTP appartient aux conseils généraux qui procèdent à sa répartition au profit des collectivités bénéficiaires, à savoir les communes dites « concernées » et les collectivités dites « défavorisées ».

Au sein de la répartition entre les collectivités défavorisées, 6 dotations étaient mises en place à destination : des communes rurales de moins de 200 habitants, de certaines communes hébergeant 10 salariés et plus, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, des opérations de grande envergure dans le pays de Montbéliard, des grands équipements d'intérêt départemental et de solidarité communale, des centres de secours (dotation "SDIS").

Suites aux observations de la Chambre régionale des comptes de Franche-Comté émises en 2005, portant notamment sur la répartition du fonds et sur l'utilisation du FDPTP pour apporter des ressources au SDIS alors que ce dernier a le statut d'établissement public autonome, le Conseil Général du Doubs, qui fixe chaque année les critères de redistribution des ressources de ce fonds, a décidé de procéder à une refonte complète de son dispositif. La Chambre a en effet relevé que la répartition du fonds entre les « collectivités défavorisées » était par certains aspects éloignée des critères légaux et ne reposait pas toujours sur des données objectives.

Parmi les nouvelles orientations qu'il s'est fixé, le Conseil Général a notamment décidé, à compter de 2006, d'apporter via le FDPTP un soutien plus marqué à l'échelon intercommunal, en créant une dotation revenant aux communautés d'agglomération.

Les communautés d'agglomération pouvant bénéficier de cette dotation sont celles qui sont considérées comme « défavorisées » soit par la faiblesse de leur potentiel fiscal, soit par l'importance de leurs charges.

Les critères retenus par le Conseil Général du Doubs sont :

- l'importance de la population,
- le potentiel fiscal par habitant, réparti de manière inversement proportionnelle,
- le coefficient d'intégration fiscale,
- un dernier critère qui regroupe des « données sociales » avec un rapport entre le nombre de personnes disposant de bas revenus et la population.

A ce titre, la CAGB percevra au titre de 2006 une somme de 2 237 350 € (notification du 24 juillet 2006). Pour information, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a perçu du FDPTP en 2003 et 2004 pour respectivement 108 652,06 € et 13 600,98 €.

- **recettes en 74832.01 : + 2 237 350 €**

## B/ Transferts de crédits

### I- **Traversée d'agglomération de MORRE et requalification de la RN 83**

Sans modifier l'enveloppe globale affectée à ces projets, confirmée par délibération du 12 mai 2006, il est proposé de transférer des crédits à partir de la ligne des travaux pour :

- o l'étude d'aménagement et de modification du PLU (10 000 €)
- o la subvention accordée à la commune de LARNOD pour la requalification de la RN83 (17 852 € délibération du 12 mai 2006)

- **dépense en 2031.824 : + 10 000 €,**  
- **dépense en 20414.824 : + 17 852 €,**  
- **dépense en 2314.824 : - 27 852 €.**

### 2- **Financement des projets du pôle de compétitivité**

Sur proposition de la commission Economie, le Conseil Communautaire du 13 octobre sera invité à adopter un dispositif de financement des projets du pôle de compétitivité (fonds d'aide à l'innovation avec l'Agence de l'Innovation pour 300 000 € à 400 000 €), ainsi que le financement 2006 du Centre de Transfert (75 000 €).

D'autres engagements conventionnels seront à honorer d'ici la fin de l'année (subvention à l'incubateur, à l'association de gouvernance du pôle de compétitivité).

De plus, le Conseil Communautaire instruira d'ici la fin de l'année 2006, 4 à 5 nouveaux projets.

Afin de disposer au budget d'une enveloppe de 570 000 €, il convient d'inscrire 55 000 € supplémentaires pris sur les crédits de communication économique.

- **dépense en 6574.90 : + 55 000 €,**  
- **dépense en 6238.90 : - 55 000 €.**

### 3- **Subvention à la commune de Mamirolle au titre de la zone du Noret**

Conformément à la délibération du 12 mai 2006, il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de la compensation des investissements réalisés antérieurement par la commune de Mamirolle qui s'élève à 33 605,64 €.

Par ailleurs la CAGB versera à la commune un fonds de concours pour l'extension du réseau d'assainissement jusqu'à la limite de la zone d'activités qui est évalué à 10 000 €.

Il est proposé un transfert des crédits d'études (33 000 €) et d'acquisitions foncières (11 000 €) de cette zone pour financer ces nouveaux crédits.

- **dépense en 20414.90 : + 44 000 €,**  
- **dépense en 2031.90 : - 33 000 €,**  
- **dépense en 2111.90 : - 11 000 €.**



## C/ Equilibre de la DM n°2

Le virement de section à section est augmenté de 2 326 300 € et le recours prévisionnel à l'emprunt est réduit de 661 474 €. Il est rappelé que l'emprunt ne sera effectivement mobilisé qu'au regard du besoin réel du budget en fin d'exercice.

BUDGET PRINCIPAL							
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n°2	Chap.	Nature	Objet	DM n°2
<b>Administration Générale</b>				<b>Aménagement de l'espace</b>			
012	6218	Charges de personnel : Autres personnels extérieurs	120 000,00	74	7474-824-63	Contribution de fonctionnement ville de Besançon sur fonctionnement du PIG	365 950,00
012	64112	Charges de personnel : NBI, supplément familial et indemnités	2 000,00	74	74832-01	Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle	2 237 360,00
012	6336	Charges de personnel : Cotisation CNFPT et CDG	10 000,00				
012	6417	Charges de personnel : Rémunération des apprentis	5 000,00				
<b>Economie</b>							
65	6574-90-45	Financement des projets du pôle de compétitivité	55 000,00				
011	6238-255-1 et 255-3	Communication économique	-55 000,00				
<b>Opérations non ventilables</b>							
06	06111	Intérêts des emprunts à l'échéance	110 000,00				
022	022-01	Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000,00				
023	023-01	Virement à la section d'investissement	2 326 300,00				
<b>TOTAL</b>			<b>2 603 300,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2 603 300,00</b>
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n°2	Chap.	Nature	Objet	DM n°2
<b>Aménagement de l'espace</b>				<b>Aménagement de l'espace</b>			
20	2031-824-06 2005 003	Etudes - Entrée de MORRE	10 000,00	13	1384-824-63	Subvention ville de Besançon sur équipement PIG	67 734,00
23	2314-824-06 2005 003	Travaux - Entrée de MORRE	-27 852,00				
204	20414-824-87	Subvention d'équipement à LARNOD pour requalification RN83	17 852,00				
<b>Habitat</b>							
204	20417-70	Subvention d'équipement	200 000,00				
<b>Economie</b>							
204	20414-90-02 2005 002	Subvention à verser à la ville de Besançon pour gestion ZAC Hauts du Chazal	2 514 805,00				
23	238-90-02 2005 002	Avances sur travaux Hauts du Chazal	-982 245,00				
204	20414-90-02 2005 004	Subvention à verser à la ville de MAMIROLLE pour ZA du NORET	44 000,00				
20	2031-90-02 2005 004	Etudes sur la ZA du Noret	-33 000,00				
21	2111-90-02 2005 004	Acquisitions foncières sur la ZA du Noret	-11 000,00				
				<b>Opérations non ventilables</b>			
				16	1641-01	Recours à l'emprunt	-661 474,00
				021	021-01	Virement de la section de fonctionnement	2 326 300,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 732 560,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 732 560,00</b>

## D/ Nouvel équilibre du budget principal

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	59 886 977,64	277 000,00	60 163 977,64	66 874 813,89	2 603 300,00	69 478 113,89
Ordre	2 573 334,73		2 573 334,73			
Virement de section à section	4 414 501,52	2 326 300,00	6 740 801,52			
<b>TOTAL</b>	<b>66 874 813,89</b>	<b>2 603 300,00</b>	<b>69 478 113,89</b>	<b>66 874 813,89</b>	<b>2 603 300,00</b>	<b>69 478 113,89</b>
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	39 427 156,51	1 732 560,00	41 159 716,51	18 087 251,90	67 734,00	18 154 985,90
Ordre			0,00	2 573 334,73		2 573 334,73
Virement de section à section			0,00	4 414 501,52	2 326 300,00	6 740 801,52
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>14 352 068,36</b>	<b>-661 474,00</b>	<b>13 690 594,36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 427 156,51</b>	<b>1 732 560,00</b>	<b>41 159 716,51</b>	<b>39 427 156,51</b>	<b>1 732 560,00</b>	<b>41 159 716,51</b>

## II. Budget Annexe Transports

### A/ Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

#### I- Financement DSP - KEOLIS Besançon

Il est proposé une augmentation de crédits pour le financement de la Délégation de Service Public urbaine sur les bases suivantes :

- le coût de la DSP 2006, hors points suivants, est estimé à 20 065 636 € HT sur la base de contribution financière forfaitaire dont l'option « ligne n°34 » (contre 20 150 000 € au budget 2006),
- 50 % du solde de régularisation de Taxe Professionnelle 2005 ont été payés sur 2006 pour un montant de 17 639,50 € HT,
- le solde de la régularisation de l'actualisation 2005, après compensation avec le rattachement à 2005, a été réglé sur 2006 pour un montant de 171 747,50 € HT,
- l'indice Gasoil a augmenté de 18,8 % entre 2004 et 2005 et l'indice GNV a augmenté de 10 % soit de manière plus rapide que le prévisionnel ; l'actualisation globale doit donc être de 4,1 % au lieu de 4 %, tel que prévu dans le BP 2006 (0,1 point correspond à 180 K€ supplémentaires...),
- des services supplémentaires ont été réalisés dans le cadre de la journée de solidarité des étudiants et du service à la demande EVOLIS CHAILLUZ pour un montant de 9 500 € HT.

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

	DSP prévisionnelle 2006 (BP2006) € HT	DSP 2006 actualisée € HT
Contribution de base	20 150 000	20 065 636
Régularisation TP	/	17 639,50
Solde 2005	/	171 747,50
Nouveaux services	/	9 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>20 150 000</b>	<b>20 264 523</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>+ 114 523 € arrondi à 115 000 €</b>

## 2- Actualisation de la subvention d'équipement pour le terrain EDF :

Cette subvention d'équipement à verser à la ville de Besançon au titre de l'acquisition du terrain EDF prévue initialement à 250 000 € HT est actualisée à hauteur de 225 000 € HT (délibération du 26 juin 2006)

- dépense en 65714.815 : -25 000 €

## 3- Inscription des recettes liées au transfert des stocks de la KEOLIS Besançon :

Dans le cadre des procédures de mise en place de la nouvelle DSP, 150 K€ de recettes supplémentaires sont à inscrire au titre du transfert des stocks à KEOLIS Besançon (CTB) pour l'année 2006 (délibération du 31 mars 2006)

- recette en 77.815 : + 150 000 €

## B/ Equilibre de la DM n°2

Le virement de section à section est augmenté de 60 000 € et le recours prévisionnel à l'emprunt est réduit de 60 000 €. Il est rappelé que l'emprunt ne sera effectivement mobilisé qu'au regard du besoin réel du budget en fin d'exercice.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
011	611-815-31	DSP CTB	115 000,00	77	77	Revente stocks	150 000,00
65	65714-815	Subvention à Besançon pour terrain EDF	-25 000,00				
O23	O23	Virement à la section d'investissement	60 000,00				
<b>TOTAL</b>			<b>150 000,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>150 000,00</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
				16	1641-812	Recours à l'emprunt	-60 000,00
				O21	O21	Virement de la section de fonctionnement	60 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

## C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	27 417 000,00	90 000,00	27 507 000,00	31 025 282,06	150 000,00	31 175 282,06
Ordre	2 776 034,16		2 776 034,16	109 162,57		109 162,57
Virement de section à section	941 410,47	60 000,00	1 001 410,47			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>31 134 444,63</b>	<b>150 000,00</b>	<b>31 284 444,63</b>	<b>31 134 444,63</b>	<b>150 000,00</b>	<b>31 284 444,63</b>
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	6 140 660,09	0,00	6 140 660,09	1 176 323,58	0,00	1 176 323,58
Ordre	109 162,57		109 162,57	2 776 034,16		2 776 034,16
Virement de section à section			0,00	941 410,47	60 000,00	1 001 410,47
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>1 356 054,45</b>	<b>-60 000,00</b>	<b>1 296 054,45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 249 822,66</b>	<b>0,00</b>	<b>6 249 822,66</b>	<b>6 249 822,66</b>	<b>0,00</b>	<b>6 249 822,66</b>

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



### III. Budget Annexe Déchets

#### A/ Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

##### I - Reprise des résultats 2005 des collectivités compétentes en matière de collecte des OM en 2005.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2005 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et des conventions qui en ont découlées, dans le cadre du transfert de la compétence Collecte des Déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les différents EPCI ou communes, en charge de cette compétence jusqu'au 31 décembre 2005, se sont prononcés pour la plupart favorablement pour le transfert de leurs résultats budgétaires 2005 (excédents ou déficits).

La commune de Saône a préféré régulariser ses restes à réaliser sur son propre budget ; l'excédent de clôture, inférieur au besoin de financement des ces restes à réaliser, ne peut donc pas être repris par la CAGB.

Conformément au vote des comptes administratifs 2005 des EPCI et communes concernées, la CAGB est invitée à reprendre ces résultats soit **3 726 952,75 €** répartis selon les secteurs de collecte comme suit :

	Secteur Besançon	Secteur Roche	Secteur Audeux	Secteur Boussières	Secteur Saône			TOTAL CAGB
					SIPSCO	BA Commune de Mamirolle	Total secteur Saône	
Résultat investissement	239 565,92	47 944,75	-38 631,88	539,00	25 747,07		25 747,07	275 164,86
Résultat de fonctionnement	2 904 971,50	11 097,05	87 701,60	148 529,97	270 986,77	28 501,00	299 487,77	3 451 787,89
Totaux	3 144 537,42	59 041,80	49 069,72	149 068,97	296 733,84	28 501,00	325 234,84	3 726 952,75

Soit :

- transfert des excédents de fonctionnement pour un montant global de 3 451 787,89 €,
- transfert des soldes positifs des sections d'investissement pour un montant global de 313 796,74 €,
- transfert des soldes négatifs des sections d'investissement pour un montant global de 38 631,88 €,

Et inscription comptable de ces excédents et déficits :

- recette en 778.812 : + 2 933 472,50 €,
- recette en 1068.812 : + 239 565,92 €,
- recette en 002. 812 : + 518 315,39 €,
- recette en 001.812 : + 74 230,82 €,
- dépense en 001.812 : + 38 631,88 €.

##### 2 – Financement des restes à réaliser comptables 2005 sur le budget annexe déchets 2006

Dans le cadre des dernières opérations comptables de l'année 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et afin de permettre la continuité du service public, les dernières dépenses engagées sur l'année 2005 mais non réglées à fin 2005, ont été payées par le budget annexe déchets 2006 de la CAGB.

Ainsi, les restes à réaliser 2005 réglés sur le budget annexe déchets 2006 de la CAGB, et non prévus lors de l'établissement de ce budget, se sont élevés à **2 505 000 €** (195 000 € de dépenses d'investissement et 2 310 000 € de dépenses de fonctionnement).

#### Dépenses d'investissement 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets réglées sur le budget annexe Déchets de la CAGB en 2006

Imputation	Libellé	Besançon	Période	ARRONDI A
021 812 2182 32007	Mat. de transport	155 014 €	décembre	155 000 €
021 812 2183 32007	Mat. Informatique	5 093 €	décembre	5 000 €
021 812 2183 32008	Aménag. Points de dépôts	34 513 €	2ème semestre	35 000 €
TOTAL		194 620 €		195 000 €

Delibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Dépenses de fonctionnement 2005 des collectivités dessaisies de la compétence collecte des déchets réglées sur le budget annexe déchets de la CAGB en 2006**

Imputation	Libellé	Besançon	Période	Audeux	Période	Bousières	Période	Roche	Période	Mamirolle	Période	TOTAL	ARRONDI A
011 812 604 32011	Incinération	799 389 €	Sept. Octo. Nov. Déc.			36 747 €	3ème et 4ème trim.			11 800 €	3ème et 4ème trim.	847 936 €	850 000 €
011 812 604 32010	Tri	409 424 €	Sept. Octo. Nov. Déc.			18 699 €	3ème et 4ème trim.			10 927 €	3ème et 4ème trim.	439 050 €	440 000 €
011 812 604 32015	Déchet. Sybert, compost.	875 248 €	3ème et 4ème trim.			30 064 €	3ème et 4ème trim.			10 156 €	3ème et 4ème trim.	915 468 €	915 000 €
011 812 604 32001	Collecte OMI			6 119 €	décembre	4 733 €	décembre	19 142 €	décembre			29 994 €	30 000 €
011 812 604 32002	Collecte OMR			3 591 €	décembre	3 623 €	décembre	12 761 €	décembre			19 975 €	20 000 €
011 812 604 32014	Collecte verre	13 500 €	décembre	855 €	décembre	723 €	décembre	1 535 €	décembre			16 613 €	17 000 €
011 812 604	Régalaige Andiers	4 730 €	décembre									4 730 €	5 000 €
011 812 60223	Pièces mécaniques	32 782 €	2ème semestre 2005									32 782 €	33 000 €
<b>TOTAL PAR SECTEUR</b>		<b>2 135 073 €</b>		<b>10 565 €</b>		<b>94 589 €</b>		<b>33 438 €</b>		<b>32 883 €</b>		<b>2 306 548 €</b>	<b>2 310 000 €</b>
Arrondi à		<b>2 137 500 €</b>		<b>10 700 €</b>		<b>95 300 €</b>		<b>33 500 €</b>		<b>33 000 €</b>		<b>2 306 548 €</b>	<b>2 310 000 €</b>

- dépense 2182.812 : + 155 000 €,
  - dépense en 2183.812 : + 40 000 €,
  - dépense en 604.812 : + 2 277 000 €,
  - dépense en 60223.812 : + 33 000 €.
- Soit un total de 2 505 000 €**

**3 - Inscriptions de nouveaux crédits 2006 :**

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant global de 270 000 € au titre :

- des charges de prestations de tri pour la ville de Besançon en raison du tonnage de déchets triés supérieur aux prévisions du Budget Primitif : 30 000 €,
- des charges de prestations de collecte de verre pour la ville de Besançon en raison du tonnage de verre collecté supérieur aux prévisions du Budget Primitif : 10 000 €,
- des charges de collecte des ordures ménagères incinérables pour le secteur de Saône. La prévision budgétaire initiale a été réalisée sur la base d'estimations émanant de l'étude menée par le Cabinet Finance Consult ainsi que sur la base de coûts moyens constatés sur les autres secteurs. Le coût définitif de la prestation, tel qu'il ressort de l'application de la convention signée fin janvier 2006 entre la CAGB et la CCVA, s'avère significativement supérieur aux prévisions de 80 000 €,
- l'acquisition de nouveaux bacs sur le secteur de Saône pour 150 000 €.
- dépense en 604.812 : + 120 000 €
- dépense en 2153.812 : + 150 000 €

**4. Création de lignes de dépenses imprévues en fonctionnement.**

Il est proposé de créer une ligne de dépenses imprévues en fonctionnement, dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5% des dépenses réelles par section, pour le montant suivant :

- dépense en 022.812 (fonctionnement) : + 951 952,75 €

**B/ Equilibre de la DM n°2**

BUDGET ANNEXE DECHETS							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
011	604-812	* Prestations de services pour tri, collecte des OMI et collecte du verre : 120 000 € * Couverture des dépenses 2005 : 2 277 000 €	2 397 000,00				
011	60223-812	Fourniture de pièces métalliques : couvertures des dépenses 2005	33 000,00	002	002 -812	Transfert excédent de fonctionnement des EPCI	518 315,39
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	951 952,75	77	778-812	Transfert excédent de fonctionnement des budgets annexes des communes	2 933 472,50
023	023-812	Virement à la section d'investissement	69 835,14				
<b>TOTAL</b>			<b>3 451 787,89</b>	<b>TOTAL</b>			<b>3 451 787,89</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
21	2182-812	Matériel de transports : couverture des dépenses 2005	155 000,00	10	1068-812	Transfert du solde positif de la section d'investissement des budget annexes des communes	239 565,92
21	2183-812	Aménagements points de dépôts : couverture des dépenses 2005	40 000,00	001	001-812	Transfert du solde positif de la section d'investissement des EPCI	74 230,82
21	2153-812	Bacs secteur de Saône	150 000,00				
001	001-812	Transfert du solde négatif de la section d'investissement du SIOMCA	38 631,88	16	1641-812	Recours à l'emprunt	0,00
022	022	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	021	021-812	Virement de la section de fonctionnement	69 835,14
<b>TOTAL</b>			<b>383 631,88</b>	<b>TOTAL</b>			<b>383 631,88</b>

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## C/ Nouvel équilibre du budget annexe déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	15 369 500,00	3 381 952,75	18 751 452,75	15 984 900,00	3 451 787,89	19 436 687,89
Ordre	631 400,00		631 400,00	33 000,00		33 000,00
Virement de section à section	17 000,00	69 835,14	86 835,14			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 017 900,00</b>	<b>3 451 787,89</b>	<b>19 469 687,89</b>	<b>16 017 900,00</b>	<b>3 451 787,89</b>	<b>19 469 687,89</b>
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	784 400,00	383 631,88	1 168 031,88	80 000,00	313 796,74	393 796,74
Ordre	336 802,30		336 802,30	935 202,30		935 202,30
Virement de section à section			0,00	17 000,00	69 835,14	86 835,14
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>89 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 202,30</b>	<b>383 631,88</b>	<b>1 504 834,18</b>	<b>1 121 202,30</b>	<b>383 631,88</b>	<b>1 504 834,18</b>

## IV. Budget Annexe CNR

### A/ Ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes

#### I- Révision de l'AP/CP n° 06.3 « Création d'un nouveau Conservatoire National de Région » :

Dans un prochain rapport présenté en Conseil Communautaire le 13 octobre 2006, il sera proposé de réviser l'AP/CP et notamment le crédit de paiement de l'année 2006 afin d'intégrer :

- le montant de l'avenant du marché d'études de programmation du nouveau CNR avec le cabinet ARP soit un montant de crédits supplémentaires de 3 900 € (délibération communautaire du 26 juin 2006),
- la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation du grand aménagement urbain du port fluvial (délibération communautaire du 12 mai 2006) : transfert des crédits du chapitre 23 « frais annexes » au chapitre 21 « études »,
- **dépenses en 2031.311 : + 53 900 €,**
- **dépenses en 2314.311 : - 50 000 €.**

#### 2- Charges de personnel :

Au regard d'une part, des nouvelles orientations pédagogiques (impact : 7 000 € environ) et dans un souci d'anticiper les besoins budgétaires d'ici la fin de l'exercice après extrapolation des consommations à fin juillet 2006 (impact : 12 500 €), il s'avère nécessaire de compléter les crédits en matière de personnel de 19 500 €.

En l'occurrence, les nouvelles orientations pédagogiques se concrétisent par l'accroissement du volume horaire hebdomadaire (une quinzaine d'heures / grille des assistants spécialisés au 1<sup>er</sup> échelon dans un cadre vacataire) afin d'accueillir les élèves initialement scolarisés dans certaines filières, dans la périphérie et la poursuite de l'organisation en département pédagogique du département « vent ».

*Afin de ne pas rompre l'équilibre du budget annexe CNR assuré par une estimation de la subvention d'équilibre, versé par le budget principal, il est proposé de procéder à des transferts de crédits à partir d'un chapitre différent (chapitre 011) pour d'une part, compléter les crédits en matière de personnel et, d'autre part, augmenter le virement de section à section et financer le coût supplémentaire du CP 2006 de l'AP-CP n°06.3*

- **dépenses en 6336.311 : + 2 000 €**
- **dépenses en 6411.311 : + 17 000 €**
- **dépenses en 64118.311 : + 500 €**
- **dépenses en 61522.311 : -19 000 €**
- **dépenses en 611.311 : - 1 000 €**
- **dépenses en 6256.311 : - 1 400 €**
- **dépenses en 6064.311 : - 2 000 €**
- **dépenses en 023.311 : + 3 900 € (virement de section à section)**

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

B/ Equilibre de la DM n°2

BUDGET ANNEXE CNR							
FONCTIONNEMENT				RECETTES			
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
012	6336	Cotisation CNFPT et CDG	2 000,00				
012	64111	Rémunération principale personnel titulaire	17 000,00				
012	64118	Autres indemnités personnel titulaire	500,00				
011	61522	Frais d'entretien des bâtiment	-19 000,00				
011	611	Prestation de service	-1 000,00				
011	6256	Mission	-1 400,00				
011	6064	Fournitures administratives	-2 000,00				
023	023	Virement à la section d'investissement	3 900,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00
INVESTISSEMENT							
Chap.	Nature	Objet	DM n° 2	Chap.	Nature	Objet	DM n° 2
20	2031-09 2005 001	Etudes future CNR	53 900,00	16	1841-311	Recours à l'emprunt	0,00
23	2314-09 2005 001	Travaux nouveau CNR	-50 000,00	021	021-311	Virement de la section de fonctionnement	3 900,00
TOTAL			3 900,00	TOTAL			3 900,00

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CNR

BUDGET ANNEXE CNR						
Section de fonctionnement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	3 881 249,24	-3 900,00	3 877 349,24	3 971 696,24	0,00	3 971 696,24
Ordre	18 759,90		18 759,90			
Virement de section à section	71 687,10	3 900,00	75 587,10			
TOTAL	3 971 696,24	0,00	3 971 696,24	3 971 696,24	0,00	3 971 696,24
Section d'investissement	Dépenses budget 2006	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes budget 2006	Recettes DM2	TOTAL
Réel	90 447,00	3 900,00	94 347,00	17 720,91		17 720,91
Ordre				0,00	0,00	0,00
Virement de section à section				72 726,09	3 900,00	76 626,09
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	90 447,00	3 900,00	94 347,00	90 447,00	3 900,00	94 347,00

V. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé de la CAGB

Besoin de financement par emprunt après DM N°2				
	Budget 2006	DM N°2	Total	% d'évolution
Budget principal	14 352 068,36	-661 474,00	13 690 594,36	-4,61%
Budget annexe TRANSPORTS	1 356 054,45	-60 000,00	1 296 054,45	-4,42%
Budget annexe DECHETS	89 000,00	0,00	89 000,00	0,00%
Budget annexe CNR	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	15 797 122,81	-721 474,00	15 075 648,81	-4,57%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 26 OCT. 2006

Délibération du vendredi 13 octobre 2006  
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon